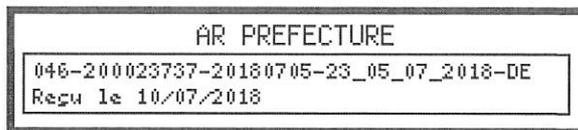


Délibération n° 23 Affiché au
GRAND CAHORS le :
13 JUIL. 2018



Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Etaient présents : 48 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ **TITULAIRES : 48**

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

▪ **SUPPLEANTS : 9**

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

27 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE

M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat et cohésion sociale

Objet : Programme d'Intérêt Général (PIG) rénovation énergétique de l'habitat porté par le PETR Grand Quercy

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018

Rapporteur : Geneviève LASFARGUES

Rédacteur : Sophie GOMEZ
Direction : Habitat et cohésion sociale

**Objet : Programme d'Intérêt Général (PIG) rénovation énergétique de l'habitat porté par le
PETR Grand Quercy**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général,
Vu la délibération du Grand Cahors du 28 mars 2018 portant arrêt du Programme Local de l'Habitat après avis des communes,
Considérant la compétence « équilibre social de l'habitat » de la Communauté d'agglomération,

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors s'est engagée depuis plusieurs années pour soutenir l'amélioration de la qualité d'habiter et la performance énergétique des logements. A cette fin, elle pilote des « opérations programmées » qui constituent le cadre privilégié des actions menées par les collectivités territoriales en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Cela permet de proposer aux propriétaires une ingénierie et des aides financières pour des travaux liés à l'amélioration de l'habitat pendant 3 à 5 ans. Ainsi, un « Programme d'Intérêt Général (PIG) rénovation énergétique » a été mis en place sur les 32 communes du Grand Cahors de 2011 à 2014 et a permis à 192 ménages de bénéficier de subventions pour des travaux de rénovation. De plus, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) est en cours sur le centre de Cahors.

D'autres Communautés de communes voisines se sont également impliquées dans ce type de démarche : diagnostic pré-opérationnel sur le Quercy Blanc, OPAH, PIG et étude sur l'habitat indigne en Bouriane...

Rendre le parc de logements plus économe et lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire sont des défis majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique et des engagements très forts du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) Grand Quercy. Ce dernier porte depuis trois ans une démarche d'information et de sensibilisation autour de la maîtrise des dépenses énergétiques au moyen de visites à domicile qui sont proposées à

titre gratuit dans le cadre de son programme TEP CV (territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

L'actualisation du projet de territoire du Grand Cahors ainsi que l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat ont permis de réaffirmer l'importance de la promotion de centres anciens durables et du renforcement de l'attractivité et de la performance énergétique du parc de logements existant.

Pour rappel, près d'un tiers des logements du Grand Cahors a été réalisé entre 1949 et 1980, soit avant la mise en œuvre des réglementations visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements. La dimension sociale est aussi à considérer : la mauvaise qualité thermique du bâti, couplée au renchérissement du coût de l'énergie, touche plus particulièrement les plus modestes, souvent en situation de précarité énergétique.

Le Grand Cahors, de par son expérience en la matière par le biais de la démarche ENERPAT (éco-restauration, bâtiment démonstrateur....) pourra capitaliser et développer son savoir-faire.

C'est pourquoi, il est proposé aujourd'hui d'étudier l'opportunité de mettre en place un nouveau Programme d'intérêt Général (PIG). En effet, ce dispositif permet de se doter d'une équipe d'animation renforcée pour accompagner les propriétaires et optimiser les financements proposés pour les travaux.

À la suite de la mobilisation de plusieurs élus des Communautés de communes lors de la mise en place du programme TEP CV, puis lors de la rédaction du contrat de ruralité, le PETR Grand Quercy propose de réaliser ce PIG à l'échelle des 7 Communautés de communes et d'agglomération du territoire.

Ce PIG comporterait un volet principal énergie pour la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique, mais d'autres travaux seraient également possibles comme la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, ou encore l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. Les caractéristiques de ces interventions doivent être définies par une étude pré-opérationnelle et fixées en accord avec les Communautés de communes du territoire, puis formalisées dans la convention de réalisation du PIG.

La structure porteuse proposée est le PETR, ce qui permettrait de réelles économies d'échelle pour l'animation du dispositif. Toutefois l'intérêt réel de cette démarche repose avant tout et principalement sur la volonté et l'engagement politique de chaque collectivité à mener ce type d'action mutualisée.

Les coûts estimatifs identifiés en préalable au lancement d'une consultation pour la réalisation de ce PIG seraient les suivants :

- Étude pré-opérationnelle (à réaliser ou à lancer en 2018) : 20 000 euros dont 50 % seraient subventionnées par l'ANAH, reste à charge 10 000 €

- Suivi-animation du PIG (réalisé sur 3 ans de 2019 à 2021) : 60 000 euros par an dont 35 % subventionnés par l'ANAH et 15 % par le département du Lot plafonné à 6000 euros, ce plafond reste potentiellement à négocier. Soit un reste à charge prévisionnel de 33 000 euros annuels.

Sur ces bases, le financement du reste à charge de cette opération serait apporté annuellement au PETR par chaque EPCI du territoire au prorata de sa population, voir la simulation **prévisionnelle et indicative** suivante :

	Pop DGF 2016	Montant cotisation 2018	Montant cotisation 2019	Montant cotisation 2020	Montant cotisation 2021	Total sur 4 ans
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	45 289,00	4 311,80	14 228,94	14 228,94	14 228,94	46 998,63
Communauté de communes du Quercy Blanc	9 227,00	878,47	2 898,95	2 898,95	2 898,95	9 575,31
Communauté de communes de la vallée du Lot et du Vignoble	17 246,00	1 641,93	5 418,37	5 418,37	5 418,37	17 897,02
Communauté de communes de Cazals Salviac	6 440,00	613,13	2 023,33	2 023,33	2 023,33	6 683,11
Communauté de communes Quercy Bouriane	12 059,00	1 148,09	3 788,71	3 788,71	3 788,71	12 514,22
Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne	9 702,00	923,69	3 048,18	3 048,18	3 048,18	10 068,24
Communauté de communes Causse de Labastide Murat	5 072,00	482,89	1 593,53	1 593,53	1 593,53	5 263,46
Total	105 035,00	10 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00	109 000,00

Ces éléments financiers seront ajustés et pourront évoluer en fonction du coût réel de la mission. Leur but est de vous donner une vision indicative de ce que pourrait représenter le coût de cette opération pour votre collectivité et des principes de financement dont elle pourrait bénéficier. Les montants estimés concernant la part du Grand Cahors ont d'ores et déjà été programmés dans le cadre du PLH 2018 – 2023.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée de :

- De valider la réalisation d'un PIG Rénovation énergétique dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le PETR Grand Quercy sur l'ensemble de son territoire pour le compte des Communautés de communes et d'agglomération qui le composent ;
- De valider que l'autofinancement de cette opération sera apporté annuellement au PETR par chacun de ses membres au prorata de sa population DGF, déduction faite d'une éventuelle participation du PETR Grand Quercy ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20180705-23_05_07_2018-DE
Regu le 10/07/2018

- d- De valider que ce programme bien précis fait partie d'une opération mutualisée à l'échelle du territoire ; le fait de confier la maîtrise d'ouvrage de ce programme précis intitulé : « PIG Rénovation Énergétique du Grand Quercy » ne remet pas en cause l'exercice de leur compétence optionnelle Habitat aux Communautés de communes et d'agglomération membres du PETR pour tout autre programme ou opération non mutualisés à l'échelle du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOULE FAYRE